

Travaux « Plan Climat » Paris Habitat vous rembourse et revoit votre contribution

GROUPE ERARD CHARENTON

Juiii 2024)

Locataires,

L'étude réalisée par SLC-CSF

a mis en évidence que sur votre groupe « ERARD CHARENTON », qui a fait l'objet d'un « Plan Climat »,

Paris Habitat faisait payer aux locataires

au titre de la contribution au partage de l'économie de charges plus qu'il n'y était autorisé.

Le SLC-CSF est donc intervenu

auprès de la Direction Générale de l'Office **pour demander**

- la baisse du montant de la 3^{ème} ligne sur la quittance
 - et le remboursement des sommes non dues.

A l'issue de plusieurs années de négociations, Paris Habitat a accepté

de procéder à la baisse* de votre contribution mensuelle au partage de l'économie de charges,

et de rembourser aux locataires de votre groupe

près de **75 000 €*** sur l'avis d'échéance du 1^{er} juin 2024, (avis d'échéance que vous avez récemment reçu)

soit en moyenne près de 150 €* par logement.

Le SLC-CSF continuera à agir pour le respect de vos droits et une meilleure maitrise de la quittance.

Locataires, soutenez l'action du SLC-CSF.

^{*} Ajustement et remboursement par locataire au prorata de la surface du logement et du temps d'occupation